

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame ASCHBACHER Céline demeurant Avenue de Nivelles 45 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Avenue de Nivelles, 45 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section B n°567D2.

Le projet consiste en l'agrandissement du garage existant, changement d'affectation pour activité professionnelle, espace vélo attenant au volume principal (3,7m²), installation d'une tiny house pour une activité professionnelle, installation d'un escalier extérieur pour relier la terrasse, la régularisation du portail à rue, la régularisation d'un sauna privé, et présente les caractéristiques suivantes :

Régularisation :

1. Création d'un sauna : Emprise au sol de 7,75 m² et implanté à 2,59 mètres limite mitoyenne arrière et à 0,40 mètre de la limite mitoyenne de droite ;
2. Création d'un local technique pour le sauna : Emprise au sol de 3,58 m² implanté à 0,16 mètres limite mitoyenne arrière ;
3. Création d'une remise : Emprise au sol de 7,81 m² ;
4. Installation d'un portail voiture d'une hauteur de 3m ;
5. Installation d'une palissade en bois : d'une hauteur de 2,10 mètres par rapport au niveau du sol du jardin et d'une hauteur de 3,00 mètres par rapport au niveau du trottoir ;

Projeté :

1. Extension et transformation du garage en annexe professionnelle : Augmentation du volume par l'ajout d'un étage et d'une cave (gabarit R+1) ; Matériaux de façades identiques à ceux de l'habitation ;
2. Construction d'un local vélo jouxtant l'habitation principale : Emprise au sol de 3,71 m², implanté entre l'habitation principale et le garage, matériaux de façades identiques à ceux de l'habitation ;
3. Construction d'une tiny house : Emprise au sol de 20,75 m², avec un habillage extérieur en bois de ton naturel ;
4. Placement d'un escalier extérieur en colimaçon : structure métallique de ton bleu ; implanté au coin arrière droit de la façade arrière de l'habitation ;

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial : L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 01/10/2026 au 15/10/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 17 septembre 2026